

Acier Nova : Politiques et plans d'accessibilité

Politiques et plan d'accessibilité

Acier Nova Inc. s'engage à traiter toutes personnes de façon à leur permettre de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons en l'intégration et l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre en temps opportun aux besoins des personnes handicapées, et nous le ferons en prévenant et en supprimant les obstacles à l'accessibilité tout en se conformant aux normes d'accessibilité énoncées en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Notre objectif est d'identifier, de classer par ordre de priorité et de traiter tous les types de barrières visibles et invisibles affectant nos clients et employés handicapés. Nous offrirons une formation de base sur l'accessibilité à tous nos employés et travaillerons avec tous pour continuellement améliorer l'accessibilité chez Acier Nova Inc. Les éléments suivants décrivent notre plan d'accessibilité pour Acier Nova Inc., ainsi que les échéanciers de base pour atteindre ces objectifs. Ce plan sera révisé annuellement (au minimum) pour assurer le progrès et la conformité de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Accessibilité à l'information en cas d'urgence

Sur demande, Acier Nova Inc. s'engage à fournir à ses clients l'information sur les mesures d'urgence destinées au public, et ce, dans un format accessible. De plus, nous fournirons des renseignements relatifs aux interventions d'urgence individualisées aux employés handicapés, au besoin.

Formation

Acier Nova Inc. offrira une formation à tous ses employés et bénévoles sur les exigences des normes d'accessibilité et sur le Code des droits de la personne de l'Ontario en ce qui a trait aux personnes handicapées. La formation sera offerte d'une manière qui correspond le mieux aux tâches du personnel, des bénévoles et tout autre employé. D'ici le 1^{er} janvier 2015, Acier Nova prendra ces mesures pour veiller à ce que les employés reçoivent la formation nécessaire pour respecter les exigences en vertu de la législation ontarienne sur l'accessibilité.

Station de travail/ Espace de bureau/ Kiosques

D'ici le 1^{er} janvier 2014, Acier Nova Inc. prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que les employés tiennent compte des besoins des personnes handicapées lors de la conception, de l'achat ou de l'acquisition de postes de travail, d'espaces de bureaux, de kiosques en libre-service ou de postes de travail.

Informations et communications

Acier Nova s'engage à répondre aux besoins de communication des personnes handicapées. Nous consulterons les personnes handicapées pour déterminer leurs besoins d'information et de communication. Acier Nova Inc. prendra les mesures nécessaires pour que tous ses nouveaux sites Web, ainsi que le contenu de ces sites, respectent la norme WCAG 2.0, niveau A, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Acier Nova Inc. veillera à ce que ses processus existants de réception et de réponse relativement à la rétroaction soient accessibles aux personnes handicapées, sur demande, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Nous avons également établi une adresse courriel pour traiter toutes questions d'accessibilité, à savoir: nova-accessibility@novasteel.ca. L'adresse courriel sera directement liée aux personnes suivantes de notre organisation:

- Directeur général
- Directeur - Santé, sécurité et environnement
- Contrôleur

Conformément à notre processus de mesures correctives et préventives, Acier Nova Inc. répondra à toutes préoccupations, commentaires ou plaintes.

Acier Nova Inc. prendra les mesures suivantes pour s'assurer que toute l'information publique soit accessible sur demande, au plus tard le 1^{er} janvier 2016. De plus, Acier Nova Inc. rendra accessible cette information en contactant notre courriel: nova-accessibility@novasteel.ca, ou en appelant le 905-643-330 pour parler au directeur du département Santé, Sécurité et Environnement.

Acier Nova Inc. veillera à ce que tous les sites Web et leur contenu soient conformes à la norme WCAG 2.0., niveau AA à compter du 1^{er} janvier 2021. Entre janvier 2015 et 2018, le Service de technologie de l'information et l'équipe de la direction d'Acier Nova examineront les exigences et élaboreront les plans de projet appropriés pour répondre à cette exigence.

Acier Nova : Politiques et plans d'accessibilité

Emploi

Acier Nova Inc. s'engage à adopter des pratiques d'emploi justes et accessibles. Nous aviserons le public et les employés que, lorsque demandé, Acier Nova Inc. s'engage à accommoder les personnes avec un handicap au cours du processus de recrutement et d'évaluation et lorsque ces personnes seront embauchées.

Acier Nova Inc. s'engage à éliminer les obstacles visibles et invisibles du processus de demande et d'entrevue. Physique, communication et technologie, information et plans d'urgence, etc. seront tous abordés avant tout engagement avec la (les) personne(s) handicapée(s), afin de s'assurer que les pratiques d'embauche équitables soient abordées et d'assurer une expérience sans barrières.

Acier Nova Inc. s'engage à la création et développement d'un processus d'accommodation individuel, ainsi qu'à la mise en place de politiques de retour au travail pour les employés absents due à un handicap.

- Revoir les limites prescrites par le médecin.
- Avant la date de commencement, avoir une discussion sur les exigences requises avec l'employé handicapé.
- Traiter tous les obstacles et faire la mise en œuvre d'une solution, avant que l'employé entre dans son environnement de travail.
- Offrir une formation à l'employés et à ses collègues de travail.

Nous nous assurerons que les besoins en accessibilité des employés avec un handicap soient pris en compte si Acier Nova Inc. fait appel aux processus de gestion du rendement, de développement de carrière ou de redéploiement.

- Examiner le rôle de l'employé et les paramètres qui seront utilisés pour l'évaluation de la performance.
- Discuter des paramètres avec l'employé et obtenir ses commentaires.
- Surveiller et discuter des résultats avec les employés.
- Obtenir de la rétroaction des employés au sujet des processus et des mécanismes de surveillance.

Acier Nova Inc. prendra les mesures suivantes pour prévenir et éliminer tous obstacles à l'accessibilité ayant été identifiés.

- Une communication régulière avec l'employé handicapé pour s'assurer que tous les obstacles sont identifiés (visibles et invisibles).
- Traiter les obstacles en temps opportun.
- Communiquer régulièrement avec l'employé pour obtenir son avis en ce qui concerne la mise en œuvre.

Conception des espaces publics

Acier Nova respectera les Normes d'accessibilité pour la conception d'espaces publics lors de leur construction ou lors de toute modification majeure de ces espaces publics. Les espaces publics comprennent:

- Places de stationnement.
- Espaces de bureau, incluant: toilettes, salles de conférence, couloirs, bureaux individuels, postes de travail et cuisine.
- Trottoirs, rampes, escaliers et rampes de trottoir.
- Accesseur

Acier Nova Inc. mettra en place les procédures suivantes pour prévenir les interruptions de service des espaces publics accessibles. En cas de perturbation du service, nous informerons le public de la perturbation du service et des alternatives disponibles.

PLUS D'INFORMATION?

Pour plus d'informations sur ce plan d'accessibilité, veuillez contacter le directeur de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement à:

Téléphone: 905-643-3300 Poste 258

Courriel: nova-accessibility@novasteel.ca

FIN DU DOCUMENT